

Formation hygiène de la venaison

Afin de garantir la qualité de la venaison mise sur le marché, un arrêté ministériel de 2009 a rendu obligatoire l'examen initial et la recherche de larves de trichine.

L'objectif de la FDC 08 est de former un réseau de chasseurs apte à pratiquer un examen initial de la venaison destinée à un repas de chasse ou à la vente, conformément à la législation en vigueur et aux projets en cours de réalisation dans le département.

Une formation... pour qui ?

La formation des chasseurs est obligatoire pour apprendre à réaliser l'examen initial du gibier, permettant de distinguer « le normal du douteux ». Ainsi, cette formation est obligatoire pour les chasseurs :

- qui commercialisent leur gibier sur le marché local
- qui commercialisent leur gibier à des négociants ou ateliers de traitement
- qui cèdent le gibier pour un repas de chasse ou un repas associatif (club sportif ou autre).

Rappelons que tous les chasseurs se trouvant dans l'une de ces situations ne doivent pas forcément être formés. Il suffit d'une personne formée par équipe de chasseurs ou sociétés de chasses concernées.

Une formation... pourquoi ?

La formation des chasseurs à l'hygiène alimentaire n'est pas une formation visant à faire de nos chasseurs des vétérinaires, ni même des techniciens vétérinaires, c'est :

- une formation pour permettre au chasseur de distinguer le normal de ce qui ne l'est pas
- permettre au chasseur d'effectuer un « tri sélectif » du gibier chassé et, au moindre doute, de « passer le témoin » à un vétérinaire
- une formation courte, à partir d'un matériel pédagogique sur support audio-visuel élaboré par des vétérinaires et validé par le ministère de l'agriculture
- donner une « culture » hygiénique et sanitaire et de bons réflexes aux chasseurs